



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée  
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité  
entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre  
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par Guild of Service, organisation non gouvernementale dotée du pouvoir consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## **Déclaration**

### **Défis et avancées dans la condition des veuves**

Guild of Service est une organisation de développement nationale, volontaire et à but non lucratif qui œuvre en faveur de l'autonomisation des veuves, des femmes célibataires, ainsi que des femmes et des enfants touchées par les conflits, depuis quatre décennies. L'ONG Guild œuvre en vue de l'achèvement d'une société dans laquelle les femmes pourront vivre dans l'égalité et la justice, en se dotant des moyens de progresser dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, de l'indépendance économique ou de la dignité. Nous agissons pour l'émancipation économique et politique des femmes et nos actions en faveur des veuves ont valeur exemplaire.

En Inde, notre organisation s'est constituée en un vaste réseau avec, entre autres, War Widows Association, et collabore constamment avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en Asie du Sud afin d'aider les veuves dans les zones rurales à s'émanciper et à se développer.

Nous sommes en outre membres du South Asian Network for Widows' Empowerment in Development, dont le siège administratif est à Katmandou. La présidente de la Guild préside aussi le Réseau.

### **Défis**

La Plateforme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ne couvre pas les questions liées au veuvage. Les objectifs du Millénaire pour le développement restent sans exception tristement silencieux sur cette question si essentielle. Il importe d'y inclure une référence aux veuves, à leur condition, et à la question de leur marginalisation.

Les guerres ont marqué l'histoire depuis la nuit des temps. Il en est de même de nos jours. La population féminine, et particulièrement celle des pays en développement ou touchés par des conflits, comprend encore des veuves de tous âges, qu'il s'agisse par exemple de femmes devenues veuves à la suite d'une catastrophe, de veuves de guerre, de veuves religieuses, de veuves âgées, de veuves agricultrices ou d'enfants en veuvage.

La pauvreté – et avec elle, la privation de droits ancrés juridiquement à la succession, ou d'accès à la terre et à la propriété, l'analphabétisme et le manque de formation à l'emploi – jettent les veuves et leurs filles dans l'exploitation économique, la mendicité, la contrebande de stupéfiants, la prostitution et les trafics.

La poursuite des conflits, les attaques contre des soldats et les activités terroristes ont entraîné une augmentation rapide du nombre de veuves.

Les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent impérativement porter leur attention sur la situation particulière des veuves si l'on veut voir se réaliser les objectifs de développement pour l'après 2015. La pauvreté, les négligences et l'invisibilité reproduisent et élargissent la spirale de la pauvreté qui en vient à toucher tous ceux qui sont à la charge des veuves, avec des conséquences irréversibles sur la société toute entière.

Aucun des donateurs principaux (l'Union européenne, le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Agence des États-Unis pour le développement international), et aucun organisme des Nations Unies, ONU-Femmes compris, n'ont encore suffisamment réussi à soutenir des initiatives en faveur de l'autonomisation des veuves visant à ce que leur voix se fasse entendre et influence les politiques et les prises de décision à tous les niveaux, sur le plan national et international.

### **Principaux enjeux**

On manque de données fiables sur le nombre de veuves dans les pays en développement et plus particulièrement, dans ceux qui sont touchés par des conflits, ainsi que sur leurs tranches d'âges, leurs besoins, le rôle qu'elles jouent, l'incidence de la violence dans leur vie, leurs stratégies de survie, les mécanismes de soutien s'offrant à elles et ce à quoi elles aspirent. En l'absence de telles données, il est difficile de planifier et de mener des actions efficaces pour améliorer les conditions de vie des veuves, de leurs familles et de leurs communautés, actions au demeurant essentielles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Afin de combler ces lacunes et de collecter des informations pertinentes au niveau local, il faudrait adopter des méthodologies alternatives impliquant une plus étroite coopération entre les gouvernements et les agences des Nations Unies d'une part, et la société civile, par exemple les associations de veuves, d'autre part. Un premier pas essentiel consisterait à réaliser une cartographie et un profilage au niveau international, qui seraient suivis, dans chaque pays, de l'adoption de nouvelles législations et politiques visant à améliorer la condition des veuves, ce qui lèverait ainsi quelque peu cet obstacle considérable à la réalisation des objectifs.

Concernant la violence et la stigmatisation liées au veuvage, il faut souligner que les veuves sont souvent exposées à des violences extrêmes et systématiques d'ordre physique, psychologique, sexuel et économique, au sein de leur propre famille ou dans leur communauté. Dans les situations de conflit ou postconflituelles, cette violence s'exacerbe et trouve son expression, par exemple, dans des accusations de sorcellerie et dans des rites de deuil et de funérailles dégradants et dangereux. Les stéréotypes définissant les veuves comme des femmes « de mauvais augure » ou « mauvaises » encouragent les actes de torture, comme les coups ou la lapidation, voire le meurtre. En dépit des efforts considérables déployés par les organisations de veuves en vue de l'insertion d'un passage sur la violence contre les veuves dans le document final de la cinquante-septième session de la Commission, aucun texte de cette nature n'a été inclus.

La pauvreté, la marginalisation et la stigmatisation ont un impact irréversible sur ceux qui sont à la charge de veuves. Les enfants de veuves ont un accès encore plus limité à l'éducation. Les mères en veuvage sont contraintes de retirer leurs enfants de l'école et doivent compter sur leur travail, qu'ils se voient confier la charge de plus jeunes enfants ou se retrouvent exploités comme mendiants dans les rues (les enfants de veuves comptent parmi la majorité des enfants des rues). Les filles qui n'ont pas accès à l'éducation sont, plus souvent que les garçons, données, vendues ou, faisant l'objet de trafic, deviennent victimes de mariages forcés précoces ou de la prostitution. Les objectifs de l'après-2015 devraient aboutir à l'éducation de tous les enfants, quelle que soit leur situation économique.

La protection des veuves au cours des conflits et leur participation aux processus de paix devraient être renforcées, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes. Ainsi, un nombre important de veuves et de femmes de personnes disparues afghanes ont perdu leurs droits et libertés fondamentaux au cours du régime des Taliban et devraient être représentées dans les processus de paix. Il incombe donc aux États Membres d'adopter une résolution sur les femmes et filles afghanes qui serait présentée à la cinquante-huitième session de la Commission.

Les veuves comptent pour une large part des réfugiés et personnes déplacées de par le monde et sont les dernières à être réinstallées. Les veuves qui demandent l'asile en raison de persécutions dues à leur statut marital, parfois victimes elles-mêmes de viols dans les zones de conflit, sont souvent confrontées à des problèmes insurmontables.

S'agissant des droits à la succession, à la terre ou à la propriété, les veuves, en dépit de législations modernes qui ratifient la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, doivent encore, dans de nombreux pays, se soumettre à des interprétations des codes religieux, coutumiers ou traditionnels qui leur nient le droit de détenir ou d'hériter de terres ou propriétés. La privation de droits fonciers et la confiscation des terres sont monnaie courante dans un grand nombre de régions.

Peu de pays en développement ont la capacité d'offrir un système de sécurité sociale aux veuves. Dans les pays développés, frappés par la récession, de nombreuses veuves d'âge élevé qui dépendent de pensions de l'État vivent dans une pauvreté relative, en raison de l'augmentation du coût de la vie. Dans quelques pays en développement, les veuves éprouvent des difficultés chroniques à toucher leur pension, à cause de la bureaucratie, de la corruption et de leur propre analphabétisme, dont leurs parents de sexe masculin profitent pour s'accaparer les bénéfices. Les veuves plus jeunes sont vulnérables à l'exploitation économique, y compris l'esclavage domestique et sexuel. Les veuves ont besoin d'un emploi pour survivre et élever leurs enfants et risquent fort, victimes de trafic, de finir comme domestiques dans des pays où elles n'ont plus aucun droit.

Dans de nombreuses communautés traditionnelles des pays en développement (particulièrement dans le sous-continent indien et en Afrique), le veuvage représente ce que l'on peut qualifier de « mort sociale ». En plus de perdre leur mari (le principal gagne-pain et soutien de leurs enfants), elles se voient dépossédées de leur statut et confinées aux marges de la société, pour y subir discrimination et stigmatisation dans leurs formes les plus extrêmes.

Si l'on veut que les objectifs de l'après-2015 prennent en compte les questions liées au veuvage, il faut que les veuves aient le soutien direct et appuyé d'ONU-Femmes. Nous souhaiterions que les États Membres soutiennent la création par ONU-Femmes d'une unité spéciale, en son siège et dans ses bureaux régionaux, qui aiderait les veuves à se regrouper en associations afin de modeler et d'influencer les politiques de mise en œuvre des objectifs de l'après-2015 et d'en déterminer d'autres. L'exemple parfait fourni pas les activités d'ONU-Femmes en Asie du Sud devrait être reproduit partout ailleurs.

**Avancées**

Il faut souligner les avancées suivantes :

- a) Après un long et dur combat et grâce au dévouement continu de diverses organisations de développement sur plusieurs décennies, la question du veuvage est maintenant reconnue;
- b) Une Journée internationale des veuves a été instituée;
- c) Les organisations qui œuvrent pour la reconnaissance du veuvage se sont regroupées en réseau;
- d) La présente déclaration représente en elle-même une avancée;
- e) En Inde, plusieurs groupes de veuves se sont rassemblés et se sont exprimés en faveur de nécessaires évolutions politiques qui les aideraient à jouir de leurs droits, tel que celui de toucher une pension.

En guise de conclusion, et au vu du nombre élevé de veuves et de femmes de personnes disparues dans tant de régions, nous réitérons notre appel au Secrétaire général, pour qu'il nomme un(e) représentant(e) sur le veuvage.

---